

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/03/2016  
Réception par le Préfet : 08/03/2016  
Publication : 11/03/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-2-10-5

Séance du vendredi 4 mars 2016

### CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SALLES DANS LE CADRE D'ACTIONS COLLECTIVES D'EDUCATION PRECOCE

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,  
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,  
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,  
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,  
SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :** M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

**EXCUSES :** M. DELMOND, GRAPPE.

**ABSENT :** M. TRIMAILLE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux  
compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative  
aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission  
Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat avec les Centres Socio-Culturels PAX et Denis Papin, jointes en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité